

*L'an deux mille dix, le neuf décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Sauflieu, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain PICOT, Maire.*

**ETAIENT PRESENTS** : Mme Laurence DUVIVIER, M. Jacques BARA, Mme Marie-Thérèse DESSENNE, M. Raymond DEMOLLIENS, Mmes Danièle OLIVIER, Maryline VASSEUR, Ms. Jean-Maurice DOTTE, Philippe LECLERC, Mme Séverine SENÉ, Ms Emmanuel DENORME, Amaury VANDEPUTTE formant la majorité des membres en exercice.

**ETAIENT ABSENTES EXCUSEES** : Mme Céline HALEINE, Melle Emeline DUPONT, M. Patrick SCHIMEL.

Pouvoir de Madame HALEINE à Madame SENE, de Monsieur SCHIMEL à Madame VASSEUR.

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de quinze, il a été conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance, pris au sein du Conseil Municipal.

Monsieur Philippe LECLERC est nommé secrétaire de séance, l'ordre du jour peut-être abordé.

### **1) Mise à approbation de l'ordre du jour.**

Monsieur le maire demande l'ajout au point 9 d'une délibération sur l'exonération de la taxe foncière pour les propriétaires installant des équipements permettant de réaliser des économies d'énergie.

L'ordre du jour ainsi complété est adopté par 14 voix pour.

### **2) Mise à approbation du compte rendu du 01 octobre 2010.**

Le projet de compte rendu est adopté sans modification par 14 voix pour.

### **3) Règlement du cimetière communal.**

Monsieur le maire présente le projet de règlement établi par la commission cimetière qui vient modifier le règlement voté le 16 février 2007 par le conseil municipal précédent. Chaque conseiller a reçu copie de ce projet à son domicile et a donc pu l'étudier en détail. Monsieur le Maire propose donc de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte ce règlement par 14 voix.

### **4) Convention espace numérique de travail avec Amiens Métropole.**

Monsieur le maire expose qu'Amiens métropole a pris le 28 septembre 2006 la compétence Espace Numérique de Travail (ENT) sur tout le territoire de la Communauté. A côté de ce projet existent des mesures spécifiques d'accompagnement à la scolarité qui peuvent être utilisées de façon indépendante. Si Amiens métropole continue de fournir le matériel et les logiciels, il est demandé aux communes de prendre en charge pour ses écoles les dépenses liées à l'accompagnement scolaire seul. Pour se faire, il est nécessaire de signer une convention de fonds de concours. La participation s'élève à 9 euros par compte ouvert.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par 14 voix d'adhérer au fond de concours et donc d'adopter ladite convention.

### **5) Prise en charge d'un débet à la régie de recettes.**

Suite au versement des espèces et des chèques constituant le règlement de la vente de tickets, objet du titre N°61 en date du 08 juillet 2010, il a été constaté un manque de 50 € dans le versement des espèces.

Ne pouvant éclaircir ce litige avec la trésorerie d'Amiens Banlieue, le conseil municipal décide conformément au décret N°2008-227 du 5 mars 2008, de prendre en charge ce débet en émettant un mandat à l'article 6718 charges exceptionnelles.

## 6) Inventaire communal : Sortie, intégration et mise à disposition de biens.

- Conformément à l'instruction M 14, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de sortir de l'inventaire les biens suivants devenus obsolètes :

Compte	N° inventaire	Désignation	Valeur d'acquisition	Date
2183	57	DIVERS LOGICIELS	1 011.19 €	1998
2183	58	ENSEMBLE MICRO LX32-IMP HP LASER	3 897.69 €	1998
2183	60	LOGICIELS	4 304.93 €	1996
2183	88	COPIEUR RICOH 4015	3 323.34 €	1999
21578	112	TAILLE HAIES STILL	500.00 €	2002
2183	118	ENSEMBLE INFORMATIQUE	7 624.61 €	2002
2183	135	LOGICIELS ORPHEE	2 649.14 €	2004
2183	136	500 CARTES PVR CODE A BARRES	1 605.03 €	2004

- Le conseil Municipal décide par 14 voix l'intégration des biens suivants issus de l'AFR dissoute fin 2009 :

Situation des biens	Section	N° parcelle	Superficie
A la rue madeleine	ZK	14	24 ares 97 ca
A la rue madeleine	ZK	17	17 ares 23 ca
Maison Bouly	ZN	1	64 ares 52 ca
Maison Bouly	ZN	3	12 ares 38 ca
Terre Madame	ZS	42	3 ares 29 ca

- Le conseil municipal décide par 14 voix la mise à disposition du SDIS de la Somme des biens suivants :

Compte	N° inventaire	Désignation	Valeur d'acquisition	Date
21561	110	CAMION RENAULT 8677WF80	12 762.52€	2002
2111	2	AB149 et 150 TERRAIN SAVOYE	1 748.22 €	1996
21568	45	ANTENNE RADIO	289.38 €	1996
21568	48	MATERIEL INCENDIE	166.86 €	1996
21568	49	MATERIEL INCENDIE	57.68 €	1996
21568	50	MATERIEL RADIO	1 912.08 €	1996
21568	52	RECEPTEUR RADIO	2 748.61 €	1996
2313	87	CENTRE DE PREMIERE INTERVENTION	356 914.17	2001

## 7) Location de matériel et vaisselle : tarification et caution.

Monsieur le maire indique que les membres de la commission « salle polyvalente » souhaitent instaurer des tarifs de location et de caution pour le matériel et la vaisselle empruntés par les habitants de la commune. Ils seront proposés au prochain conseil avec la nouvelle tarification de la salle.

## 8) Décisions modificatives.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte par 14 voix les décisions modificatives suivantes :

DM n°6 transfert de la somme de 760 € de l'article 6188 « autres frais divers » à l'article 739111 « attribution de compensation ».

DM n°7 révision PLU- opération 75: transfert de la somme de 8 500 € de l'article 2031 à l'article 202 et de la somme de 1 500 € de l'article 2033 à l'article 202.

DM N°8 : virement de 1 300 € de l'article 202-opération 75 « révision PLU » à l'article 21538-programme 79 «mairie APC informatique-télécom».

DM n°9 : augmentation de crédits à l'article 6419 « remboursement rémunérations de personnel » pour un montant de 5 100 euros.

DM n°10 : augmentation de crédits à l'article 7067« redevances services périscolaire » pour un montant de 5 000 euros.

DM n°11 : augmentation de crédits à l'article 611« contrat de prestations de services » pour un montant de 10 100 euros.

DM n°12 : augmentation de crédits à l'article 7788 « produits exceptionnels divers » pour un montant de 17 284 euros.

DM n°13 : augmentation de crédits à l'article 023 « virement section d'investissement » pour un montant de 17 284 euros.

DM n°14 : diminution de crédits aux articles 618 « divers » pour 200 € et 6411 « personnel titulaire » pour 2 500 €. Augmentation de crédits à l'article 6188 « autres frais divers » pour 200 € et 611 « contrats prestation de services » pour 2 500 €.

## **9) DEMANDE D'EXONERATION DE LA TAXE FONCIERE.**

Monsieur le maire expose que le conseil municipal a, conformément à l'article 1383-0 B du code général des impôts, la possibilité d'exonérer les propriétés bâties de la taxe foncière à hauteur de 50% ou de 100%. Cette exonération s'applique aux logements achevés avant le 1<sup>er</sup> janvier 1989 qui ont fait l'objet, par le propriétaire, de dépenses d'équipement permettant de réaliser des économies d'énergies après le 1<sup>er</sup> janvier 2007. Dans ce cadre, et du fait de la suppression brutale des subventions accordées par le Conseil Régional sur l'installation de panneaux photovoltaïques, un administré directement concerné sollicite donc la commune afin d'obtenir une éventuelle exonération.

Devant la multiplication d'installations de tels équipements sur la commune, Monsieur le Maire souhaite que le conseil municipal se prononce sur le sujet.

Conformément à l'article 1639 A bis du Code général des Impôts, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de ne pas accorder d'exonération sur la taxe foncière au motif que les communes n'ont pas à se substituer au Conseil Régional et à l'Etat.

## **10) Informations diverses.**

### **1) Monsieur le Maire.**

- Location de la réserve foncière : cinq candidatures ont été reçues. Ces dossiers doivent maintenant être instruits par la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture courant janvier. Une fois les avis rendus par cette commission, le conseil municipal pourra prendre sa décision.
- La cérémonie des vœux est fixée au vendredi 14 janvier à 19 heures.
- Amiens Métropole :
  - La taxe additionnelle devrait être activée ce qui va porter la taxe d'habitation à 1.70%, la taxe foncière bâtie à 2.70 % et la taxe foncière non bâtie à 3.28 %. Le produit attendu de cet impôt sera de 8 millions. Cette recette est nécessaire à l'équilibre du budget. Le conseil métropolitain devrait adopter ces taux dans sa séance du 16 décembre.
  - Suite au courrier commun adressé au Président d'Amiens Métropole par les maires des communes d'Hébécourt, Rumigny et Saint-Sauflieu concernant l'assainissement collectif, une lettre en réponse est actuellement à la signature.
  - SPANC : Les modalités de contrôle des installations restent floues. Il semblerait que les

contrôles ne seraient pas obligatoires et que les interventions se feraient sur appel téléphonique des administrés.

- Transport à la demande : ce service n'est pas fréquenté et les élus ont fait part de leur insatisfaction. Un nouveau dispositif pourrait être mis en place au printemps.
- PDU : un séminaire composé d'habitants métropolitains se tient actuellement afin de définir le futur plan de Déplacement Urbain.
- Les travaux sécuritaires rue de la Cavée seront bien réalisés par la métropole en 2011.
- Des travaux d'aménagement du rond point situé à l'intersection des rues des Seux et du Porissot sont envisagés pour 2012 ou 2013. La commune devra néanmoins participer par le paiement d'un fond de concours qui pourrait s'élever à 30%.

## 2) Madame DUVIVIER.

- Rien de particulier au SISA. L'assemblée ne se réunira que mercredi prochain.
- Un atelier « équilibre » à destination des plus de 60 ans est actuellement dispensé à la salle polyvalente par les « PEP 80 ». moins de 10 personnes participent à cet atelier qui se compose de 10 séances d'une heure, le mercredi matin à la salle polyvalente.
- Remercie les membres du conseil municipal pour leur participation active lors du repas des seniors et du téléthon.
- La commission « communication » se réunira demain pour préparer le bulletin de fin d'année.

## 3) Monsieur BARA

- Accueils de loisirs : à la demande de la Caisse d'Allocation Familiale, la tarification basée sur le quotient familial s'appliquera également aux services de garderie dès 2011. Les prochains accueils de loisirs se tiendront du 21 au 25 février pour les vacances d'hiver, du 18 au 22 avril pour les vacances de printemps et du 4 au 29 juillet pour les vacances d'été. Les inscriptions pour le premier centre de l'année devront être déposées pour le 7 février 2011, date butoir. Les dossiers d'inscription seront valables toute l'année. Le SISCO d'Hébécourt, Rumigny et Grattepanche souhaite poursuivre l'organisation des accueils de loisirs communs avec notre commune. Le SISCO propose de mettre à disposition une partie de son personnel pour effectuer les travaux de nettoyage des locaux. Cette mutualisation permettrait de réduire les coûts de fonctionnement. Une convention pluriannuelle va donc être signée avec ce syndicat afin qu'il puisse régler les sommes dont il restera redevable envers notre commune après chaque accueil.
- SIVU : Le budget primitif 2011 a été voté. Une hausse de 5% des contributions communales a été décidée dans le but de titulariser un agent supplémentaire.
- Cimetière : La commission s'est réunie en novembre. Elle propose de dépolluer quatre concessions reprises dès 2011. Par ailleurs, il est également envisagé la pose d'un panneau d'affichage dans l'entrée.
- Une réunion de la commission « bâtiments » est programmée le 13 décembre à 19 heures.

## 4) Madame DESSENNE

- Une réunion du bureau du SIER s'est tenue dernièrement. La durée de vie maximum de ce syndicat est estimée à 5 ans.
- Des réunions pour les commissions « cantine - garderie » et « salle polyvalente » sont à prévoir. Les effectifs dans les structures périscolaires sont à la hausse. En réponse à une question de madame VASSEUR, il est précisé que les agents communaux sont suffisants et qu'ils répondent aux normes actuelles.

## 5) Monsieur DEMOLLIENS

La journée prévention routière, à l'école, est fixée au 14 avril 2011.

Un tableau sur la répartition des charges communales est distribué et commenté. Du fait de la non réalisation de travaux sur la commune de SALOUEL, dès travaux complémentaires pourraient être programmés pour la commune sur l'exercice 2011.

Une réunion de la commission « voirie » est à fixer avant la fin du mois.

Monsieur DOTTE

Site internet : La matrice fournie par « Somme numérique » n'est plus évolutive. En effet, ce support codé et devenu très restrictif en terme d'insertion de documents et de photos. Un manque de souplesse est également apparu. Une nouvelle maquette plus performante devrait être à la disposition des communes dès le printemps 2011.

## **11) Questions diverses**

- Madame DUVIVIER interroge Mr DENORME, délégué métropolitain, sur le projet de décentralisation de la culture qui devait être mis en place. Il lui est précisé qu'à ce jour rien ne s'est concrétisé mis à part la participation de l'école de musique « Amadeus ».

Aucune autre question n'est posée, Monsieur le Maire clos la séance à 23 heures 00.

- Les membres du Conseil Municipal,

Laurence DUVIVIER

Jacques BARA

Marie-Thérèse DESSENNE

DEMOLLIENS Raymond

Maryline VASSEUR

*Danièle OLIVIER*

Jean-Maurice DOTTE

Philippe LECLERC

*Séverine SENE*

Emmanuel DENORME

Amaury VANDEPUTTE

*Alain PICOT  
Maire.*